

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 8 JUILLET 2026

## **EDF et le Département de la Haute-Vienne s'engagent pour la solidarité énergétique**

**EDF et le Département de la Haute-Vienne poursuivent leur mobilisation en faveur des publics fragiles, sur la thématique de l'accès et du maintien dans le logement. Ce mercredi 8 juillet 2026, Fabrice Bergeal, Directeur territorial EDF Limousin, et Sylvie Tuyeras, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'insertion et du logement, ont signé une nouvelle convention de partenariat pour la période 2026-2028.**

À la clé de cette nouvelle convention, un soutien renouvelé d'EDF au Fonds de solidarité logement (FSL), à hauteur de 112 000 euros. Pour mémoire, ce fond, par un soutien financier ou des accompagnements spécifiques, permet à des personnes aux ressources modestes d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Le Conseil départemental en est à la fois le gestionnaire et le contributeur principal, avec 1 062 603 € versés en 2025, ce qui représente 72,4 % des financements.

La convention signée ce matin a pour objectif spécifique d'aider les ménages haut-viennois en difficulté à faire face à leurs charges énergétiques. Dans un contexte social tendu, **ce partenariat apporte en effet une réponse directe aux situations de précarité**. En 2025, le FSL a permis d'accompagner 2 577 ménages dans le département, pour un montant total de près de 750 000 € d'aides. Plus d'un tiers de ces aides concernaient les dépenses d'énergie. EDF avait déjà contribué financièrement au FSL à hauteur de 112 000 €, dont 100 800 € destinés à des aides individuelles et 11 200 € réservés à des actions collectives sur la thématique de la précarité énergétique. Dans ce cadre, la correspondante solidarité EDF sur le territoire Limousin, Sandrine Bournazeaud, coanime les ateliers de sensibilisation et d'accompagnement auprès des publics concernés.

### **Une mobilisation essentielle face aux fragilités sociales**

Alors que plus de 16 % des habitants de la Haute-Vienne vivent sous le seuil de pauvreté, le FSL apparaît comme un outil clé pour prévenir les situations critiques et sécuriser le maintien dans le logement.

En renouvelant leur engagement, EDF et le Département réaffirment leur volonté d'agir ensemble, dans la durée, aux côtés des acteurs sociaux, pour renforcer la cohésion sociale et soutenir les publics les plus vulnérables.

*En savoir plus*

## **Le FSL, c'est quoi ?**

Le Fonds de solidarité logement permet d'octroyer des aides :

- **lors de l'accès à un logement** : dépôt de garantie, premier loyer lorsqu'il n'ouvre pas droit à l'aide au logement et l'assurance multirisque habitation ;
- **pour le maintien dans les lieux** : dettes de loyer résiduel, charges locatives (eau, assainissement, les frais d'entretien de chaudière et d'appareil de chauffage fixe...), ordures ménagères et assurance habitation...

Des aides sont également prévues pour préserver ou garantir le maintien des fournitures d'énergie et des services téléphoniques.

Les demandes doivent être faites auprès des maisons du Département :  
**<https://www.haute-vienne.fr/tous-les-annuaires/toutes-les-maisons-du-departement>**

### **En chiffres (pour 2025)**

- **2 577 aides individuelles** ont été accordées pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir pour un montant total de 749 335 €.
- Nombre d'aides à l'accès au logement : 968, avec un montant moyen de 279,73 €.
- Nombre d'aides au maintien dans le logement : 790 avec un montant moyen de 278,37 €.
- **819 aides dédiées à l'énergie ont été versées en 2025.**

### CONTACTS PRESSE

Anne-Catherine Farges  
Conseil départemental de la Haute-Vienne  
05 44 00 12 42 – [anne-catherine.farges@haute-vienne.fr](mailto:anne-catherine.farges@haute-vienne.fr)

Sandrine Bournazeaud  
EDF Grand Centre  
07 61 82 01 25 – [sandrine.bournazeaud@edf.fr](mailto:sandrine.bournazeaud@edf.fr)